

ment industriel du Canada dépend du travail de ses fils d'abord, et de l'aide de l'Angleterre ensuite.

Notre commerce total a dépassé 2 milliards en 1929. Le Canada s'approvisionne partout et ses relations commerciales s'étendent à tous les pays. Il est à noter que notre industrie importe une grande quantité de matières premières, signe de sa prospérité. Assez pour les statistiques. Les quarante minutes qui me sont allouées ne me permettent pas d'en mentionner davantage.

Le gouvernement King ira demander prochainement au peuple canadien un renouvellement de mandat. Son histoire, depuis 1921, est celle du retour à la prospérité, de la diminution de la dette nationale, du développement considérable de nos industries, de nos exportations énormes, de la réduction et même de la disparition de maintes taxes, de l'adoption de maintes lois sociales, tendant à la prospérité et au bien-être de toutes les classes et de toutes les provinces du Dominion.

Un gouvernement qui a si bien administré le Canada depuis 1921 ne saurait perdre la confiance du public, et le jugement dont il fait preuve en n'augmentant pas la préférence britannique sur les textiles lui vaudra sûrement la reconnaissance de milliers d'ouvriers vivant de cette industrie dans mon comté, ainsi qu'en maints autres endroits de la province de Québec. Que nos fabricants répondent à cette considération par une augmentation des salaires de ceux qui contribuent à la prospérité de ces industries. Ce serait faire preuve d'un altruisme de bon aloi.

Le parti libéral est logique et non traditionnel. Il évite d'être coutumier s'il constate que la coutume s'adapte plus ou moins bien aux exigences du temps; il préfère la logique au sentiment, la justice pour le peuple au maintien du pouvoir, et il tente l'expérience plutôt que de demeurer dans les limites étroites du passé. La liberté, la justice, l'égalité, la décentralisation et la droiture forment un idéal dont le parti libéral ne doit jamais se départir.

Un grand poète américain a écrit que:

"Freedom, from her mountain height,
Unfurled her standard to the air."

Que nos Canadiens n'aillent pas oublier que la liberté unie au progrès doit toujours habiter les cimes.

M. GROTE STIRLING (Yale): Monsieur l'Orateur, les propositions du Gouvernement concernant les droits sur les fruits et les légumes présentent un aspect qui semble indiquer que le parti libéral s'éloigne des principes qu'il était supposé suivre depuis nombre d'années; apparemment, il s'est tourné vers la protection et en a perdu la tête. Dans un

grand nombre de cas, on verra que la somme de protection accordée dépasse ce qu'avaient demandé les producteurs de fruits et de légumes, et si la doctrine libérale est juste,—que, nécessairement, un droit additionnel relève le prix que doit payer le consommateur,—ce dernier devra payer à l'avenir davantage pour ses fruits et ses légumes. Vraiment, le Gouvernement devra soigneusement éviter de blâmer le producteur de cette augmentation; il ne doit pas dire au producteur: "Voici ce que vous réclamez depuis nombre d'années; nous savions ce qui arriverait; les prix ont monté et vous êtes à blâmer".

Je vous ferai remarquer, monsieur l'Orateur, qu'un examen de ces propositions budgétaires démontre que dans bien des cas le Gouvernement va plus loin que ne l'avait demandé le producteur. Depuis nombre d'années, aux assemblées de leurs organisations locales, les producteurs de fruits et de légumes ont discuté la somme de protection additionnelle à laquelle, dans leur opinion, ils avaient droit. Ces discussions ont également eu lieu aux assemblées des organisations provinciales; puis, le sujet a été discuté par l'organisation nationale et a été soumis à la commission consultative du tarif depuis l'organisation de cette dernière, par l'entremise du conseil canadien d'horticulture. Le producteur a toujours motivé sa requête sur le fait que nous pouvons produire la qualité et nous sommes convaincus que nous pourrions produire en quantité beaucoup plus grande en mettant fin aux importations de ces produits d'autres pays; qu'on lui fournisse l'occasion d'en agir ainsi et n'oublions pas que dans le passé le producteur a toujours songé au consommateur. Le producteur a toujours exprimé le désir d'éviter des tarifs trop élevés qui retomberaient sur le consommateur; si le consommateur est trop sévèrement traité, il achètera moins et l'industrie en souffrira. Pour arriver à la solution des problèmes auxquels ils ont à faire face, les producteurs de fruits et de légumes songent à s'assurer le marché domestique d'un bout à l'autre du Canada, plus qu'ils n'ont réussi à le faire dans le passé.

Pour ce qui est de certains fruits très périssables, comme les pêches et les fraises, le producteur a demandé à ce que le tarif spécifique soit relevé. Ce tarif devrait être en vigueur pendant notre saison de production, mais avant et après certaines dates, qui pourraient être indiquées par le ministre, le tarif n'intéresse pas le producteur. Cependant, une étude sérieuse de ces propositions indique que dans un grand nombre de cas on a accordé au producteur le tarif spécifique demandé non seulement pour la saison de production mais pour toute l'année et, de plus, on lui a accor-